

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2023

### COMPTE-RENDU

#### 1 Réhabilitation de l'ancienne poste : choix de l'architecte

Dans le cadre de la convention de mandat passée avec la S.P.L.A en date du 08/02/2023, une consultation a été menée par cette dernière pour procéder au choix d'un architecte en charge de la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne poste pour la transformer en tiers lieu en rez-de-chaussée et en logement locatif social au niveau R+1 et R+2.

Madame Le Maire a fait part de la restitution de l'analyse de l'offre unique réceptionnée, présentée par Bénédicte TERRIEN, chargée d'opération auprès de la S.P.L.A – Lannion Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a approuvé la proposition de la S.P.L.A pour le choix de l'architecte à l'unanimité et autorise la S.L.P.A au nom et pour le compte de la commune de Trémel (Cf convention de mandat pour la rénovation d'un bâtiment à Trémel en date du 08/02/2023) à valider le choix de l'architecte suivant :

**Explorarchi (Saint-Brieuc (Géraldine BOURDIC – COHAN)  
23 rue des promenades  
22 000 Saint-Brieuc**

**Montant de l'offre : 20 185.00 € H.T soit 22 204.00 € T.T.C**

#### 2 Réhabilitation de l'ancienne poste : demande de subventions

Vu l'estimatif prévisionnel global du coût de l'opération retenu par délibération en date du 28/11/2022,

Vu la délibération en date du 29/06/2023 validant le choix de l'architecte en charge du projet de réhabilitation de l'ancienne poste pour la transformer en tiers lieu en rez-de-chaussée et logement communal social en R+1 et combles proposé par la S.P.L.A.

**Madame Le maire a proposé au conseil municipal de valider l'estimatif global du projet comprenant la maîtrise d'œuvre, la réalisation des travaux et des frais divers pour un total de 477 689.00 € soit 525 457.90 €**

	RDC : tiers lieu (bibliothèque – espace culturel)	R+1 et combles : logement social
Travaux et VRD H.T	152 606.00 €	280 794.00 €
Etudes et honoraires H.T	20 185.00 €	22 204.00 €
Frais divers (géomètre, mission SPS) H.T	669.00 €	1 231.00 €
<b>Total H.T</b>	<b>173 460.00 €</b>	<b>304 229.00 €</b>
<b>Total T.T.C</b>	<b>190 806.00 €</b>	<b>334 651.90</b>

Madame Le maire a proposé au conseil municipal de solliciter une subvention portant sur le coût de la maîtrise d'œuvre et sur le coût des travaux et frais divers auprès des collectivités suivantes :

- Département des Côtes d'Armor au titre du Contrat départemental de Territoire 2022-2027
- Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- A validé ce coût global et a autorisé le Maire à :
- A Informé la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor du démarrage de la phase de maîtrise d'œuvre de ce projet.
- A Sollicité auprès de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor l'octroi d'une subvention à compter de la phase maîtrise d'œuvre complétée de la phase travaux et frais divers.

### **3 Restauration de l'église de Trémel : Lot 1 installation de chantier – échafaudages avenant n°1**

Madame le Maire a présenté aux membres du conseil municipal l'avenant n°1 au marché du lot n°1 installation de chantier – échafaudages dont le titulaire est l'entreprise A.R.T Groupe Villemain.

Avenant en plus-value relatif à la sur-location d'échafaudages intérieurs liée à une durée de travaux plus longue qu'initialement prévue.

**Montant de la plus-value : 25 770.43 € H.T dont T.V.A à 20% de 5 154.09 € soit 30 924.52 € T.T.C**

	Montant marché de base	Montant du nouveau marché
Montant H.T	159 143.68 €	184 914.11 €
TVA 20%	31 828.74 €	36 982.82 €
Montant T.T.C	190 972.42 €	221 896.93 €

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestations.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention :

- ont autorisé Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 1 et à le notifier à

la société A.R.T Groupe Villemain.

#### **4 Encadrement des 12 stations du Chemin de Croix de Xavier de LANGLAIS : devis**

Après consultation, Madame Le Maire a présenté aux membres du conseil municipal le devis en date du 07/06/2023 présenté par les Ateliers LE BER - Kerfeos 29450 SIZUN :

- Fabrication et pose de 12 cadres en châtaigner, assemblage et pose sécurisée :

Montant H.T : 7 723.10 €

T.V.A : 1 544.62 €

Montant T.T.C : 9 267.72 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré ont approuvé, par 10 voix pour et 1 abstention, le devis présenté par les Ateliers LE BER.

#### **5 Réparation de la toiture de la grande salle des fêtes communales**

Après consultation, Madame Le Maire a présenté aux membres du conseil municipal le devis en date du 07/02/2023 présenté par la SARL R.P.A Couverture - 6 rue de l'Argoat 22310 Trémel

Dépose de l'ancien cheneau et pose de nouveau cheneau

Montant H.T : 2 890.16 €

T.V.A à 10 % : 289.02 €

Montant T.T.C : 3 179.18 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré ont approuvé, à l'unanimité, le devis présenté par la SARL R.P.A Couverture.

#### **6 Objet : Subventions 2023**

Sur présentation de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité d'accorder, sous réserve de présentation de justificatifs, les subventions suivantes :

<b>Associations communales</b>	
	<b>2023</b>
<b>U.S.T</b>	<b>500.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>500.00 €</b>

<b>Associations sportives</b>	
	<b>2023</b>
Association Sportive du collège du Penker	30.00 €
ES Plestin Handball Plestin	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.00 €</b>
<b>Nouvelles demandes</b>	
	<b>2023</b>
Comice Agricole Plouaret/Plestin	30.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	30.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60.00 €</b>
<b>Autres</b>	
	<b>2023</b>
Don du sang	30.00 €
FNACA Canton Plestin-Les-Grèves et Ploulec'h	30.00 €
La ligue contre le cancer - Comité des côtes d'Armor	30.00 €
Secours Populaire Français	80.00 €
France Adot 22	30.00 €
Croix Rouge	80.00 €
Association Départementale de Protection civile des Côtes d'Armor	30.00 €
Eaux et rivières de Bretagne	30.00 €
S.N.S.M	30.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	30.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400.00 €</b>
<b>ADHESIONS</b>	
	<b>2023</b>
AMF 22	157.68 €
CAUE 22	40.80 €
Yad Vashem	75.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>273.48 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 313.48 €</b>

### **7 Subvention 2023/ Amicale Laïque de Trémel**

Après que Monsieur LE VERGE Laurent, président de l'Amicale Laïque de Trémel, se soit retiré de la salle du Conseil Municipal,

Sur présentation de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accorder, sous réserve de présentation de justificatifs, une subvention de 538.63 € à cette association.

### **8 Subvention 2023/ Association Les petits sentiers de randonnées de Trémel**

Après que Messieurs KERRIEN Paul, LE REST Jean-Marie et GRALL Nils, membres de l'association Les petits sentiers de Trémel, se soient retirés de la salle du Conseil Municipal,

Sur présentation de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accorder, sous réserve de présentation de justificatifs, une subvention de 300.00 € à cette association.

### **9 Subvention 2023/ IDEOGRAPHIK**

Après que Monsieur GRALL Nils, membre de l'association IDEOGRAPHIK, soit retiré de la salle du Conseil Municipal,

Sur présentation de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accorder, sous réserve de présentation de justificatifs, une subvention de 300.00 € à cette association.

### **10 Destruction nids de frelons – contribution communale – campagne 2023.**

Jusqu'à 2022, Lannion-Trégor Communauté avait mis en place un fonds de concours établissant une prise en charge partielle ou totale, par les communes et par Lannion-Trégor Communauté, du coût des destructions de nids de frelons asiatiques réalisées par les entreprises de désinfection. Ce dispositif de fonds de concours n'est pas reconduit en 2023 par Lannion-Trégor Communauté mais cette dernière maintient son rôle, d'animation de suivi et de conseil sur ce sujet. Cependant Madame Le maire a proposé aux membres du conseil municipal que la commune maintienne sa prise charge pour l'année 2023. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

Type d'intervention	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	30 €/nid	Solde

Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	50 €/nid	Solde
--	----------	-------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- DE FAVORISER LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées.
- D'AUTORISER : Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- DE PRECISER : Que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal.

#### **11 GEPU : procès-verbal de mise à disposition de l'actif.**

Vu la compétence gestion des eaux pluviales urbaines exercées par Lannion-Trégor Communauté depuis le 01/01/2020,

Vu la délibération en date du 28/11/2022 approuvant les termes et les modalités de délégation de gestion de la compétence GEPU et autorisant le maire à signer la convention.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont autorisé à l'unanimité le maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Ces biens seront intégrés à l'actif du budget principal de Lannion-Trégor Communauté.

Réseaux voirie mis à disposition : 350 990.33 € (montant transféré)

#### **12 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel) (Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la rédaction et à l'édition de la Lettre Tréméloise (bulletin municipal de juillet 2023) les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 jours allant du 30/06/2023 au 07/07/2023 Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions de chargée de l'élaboration du bulletin municipal à temps non complet pour un volume horaire forfaitaire de 20 heures de travail. Il devra justifier de qualités

rédactionnelles et d'une expérience journalistique, La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif soit sur la base de l'indice brut 371, indice majoré 352, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

### **13 Don de deux tableaux de X De Langlais (Stations du Chemin de Croix)**

Madame Le Maire a informé les membres du conseil municipal du don gratuit fait à la commune par les ayants droit de Xavier de Langlais (Michael de Langlais né le 26/02/1932, Gaëtan De Langlais né 12/02/1934, Tugdual De Langlais né 07/07/1937 et Rozenn de Langlais épouse Collart née le 25/04/1943) de :

- Deux stations du Chemin de Croix peintes par Xavier de Langlais.

Les donateurs ont estimé la valeur des deux tableaux à 2 000.00 € chacun soit 4 000.00 € au total.

La commune a saisi la Conservatrice des antiquités et objets d'art du département des Côtes d'Armor et la conservatrice des Monuments Historiques auprès de la D.R.A.C Bretagne pour avis afin de vérifier l'exactitude de la valeur proposée pour ces deux tableaux.

Le retour d'avis en date du 28/06/2022 confirmant la justesse de l'estimation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté à l'unanimité, ce don de deux tableaux de Xavier de Langlais à titre gratuit pour une valeur estimée de 4 000.00 €. Il sera délivré à l'attention des ayants droit un reçu.

Le Maire.  
Cécile AURIAC.



